



La politique macro-prudentielle: Pour une meilleure stabilité du système bancaire et financier algérien

Macro-prudential policy: For better stability of the Algerian banking and financial system

HAMMACHE Souria¹*, ALLALEN Keltoum²

¹ M. A. classe A, Université Mouloud Mammeri de TiziOuzou (Algérie), boubakeurmustapha2@gmail.com

² M. A. classe A, Université Mouloud Mammeri de TiziOuzou (Algérie), kallalen212@hotmail.fr

Date de réception : 21/08/2018

Date de révision : 24/10/2018

Date D'acceptation : 31/12/2019

Résumé :

L'objet de l'article est de mettre en lumière l'importance de renforcer la politique macro-prudentielle pour une meilleure stabilité du système bancaire algérien et donc la stabilité du système financier étant donné qu'il constitue la principale composante du système financier algérien, en dépit de l'environnement macroéconomique actuel caractérisé par la baisse des cours du pétrole. Une revue des indicateurs de solidité financière du secteur bancaire entre 2009 et 2017, montre que le secteur bancaire algérien reste suffisamment bien capitalisé et rentable, les ratios d'adéquation des fonds propres sont au-dessus de la norme réglementaire ceci est la conséquence de la recapitalisation par l'Etat d'une banque publique. La qualité des actifs s'est légèrement détériorée depuis 2014, la montée des prêts improductifs est due en partie aux retards de paiement de l'Etat envers ses fournisseurs. Toutefois, le niveau de provisionnement des créances classées reste important ce qui permettra de couvrir le risque de crédit des banques. Le choc des cours du pétrole a accentué les risques de liquidité.

Mots-clés : Politique Macro-Prudentielle; Politique Micro-Prudentielle; Réforme Bâle III; Indicateurs de Solidité Financière; Secteur Bancaire Algérien.

Codes de classification Jel: G28; G21; G18; E42.

Abstract:

The purpose of the article is to highlight the importance of strengthening macro-prudential policy for better stability of the Algerian banking system and therefore the stability of the financial system given that it constitutes the main component of the Algerian financial system. , despite the current macroeconomic environment characterized by falling oil prices. A review of the financial soundness indicators of the banking sector between 2009 and 2017, shows that the Algerian banking sector remains sufficiently well capitalized and profitable, the fund adequacy ratios will be above the regulatory standard this is the consequence of the recapitalization by State of a public bank. The quality of assets has deteriorated slightly since 2014, the rise in nonperforming loans is partly due to late payments by the State to its suppliers. However, the level of provisioning for classified receivables remains high, which will make it possible to cover the banks' credit risk. The oil price shock accentuated liquidity risks.

Keys words: Macro-Prudential Policy; Micro-Prudential Policy; Basel III reform; Financial Soundness Indicators; Algerian Banking Sector.

JEL classification codes: G28; G21; G18; E42.

* Auteur correspondant

1. Introduction :

Les réformes postérieures à la crise avaient pour objet d'accroître la résilience des établissements financiers, grâce à un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité, et une supervision plus efficace. En effet, en réponse à la crise, les Etats ont mis en place plusieurs mesures visant à faire face au risque systémique, des plans de sauvetage, des politiques budgétaires et fiscales, des politiques monétaires conventionnelles et non conventionnelles, en fin, l'action menée par les instances internationales à l'instar de la BRI paraît préalable, le renforcement non seulement de la réglementation micro-prudentielle, mais aussi les mécanismes de contrôle macro-prudentiel qui vise la solidité du système financier dans l'ensemble. Les travaux destinés à renforcer la résilience des banques ont débuté avec la réforme, par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), des règles prudentielles applicables aux banques internationales. Le programme de réforme Bâle III a pour objet de remédier à l'insuffisance des normes d'exigences minimales de fonds propres fixées avant la crise, de garantir un niveau suffisant de fonds propres bancaires de qualité élevée pour absorber les pertes, et de renforcer la stabilité du financement des banques et veiller à ce qu'elles soient capables de faire face aux périodes de crise. Le niveau de fonds propres de base que les plus grandes banques du monde sont tenues de conserver en période normale est aujourd'hui dix fois plus élevé que la norme prévalant avant la crise (L'impact des réformes financières, 2017, p. 15). Les réformes issues du Bâle III permettront aussi de garantir une croissance économique soutenable, car il est admis qu'il ne peut y avoir une croissance économique, sans un système bancaire solide et stable.

Cet article vise en premier lieu à comprendre les nouvelles réformes proposées dans le cadre des accords du Bâle III, nous expliquerons en quoi elles consistent et pourquoi elles deviennent vitales pour garantir la stabilité bancaire et financière. En deuxième lieu nous, nous aborderons la politique macro-prudentielle, comme outil efficace du maintien de la stabilité financière. Enfin, nous analyserons le cas algérien, où nous étudierons les conséquences de l'application des règles prudentielles sur les indicateurs de solidité financière dans un environnement macroéconomique caractérisé par la crise des cours de pétrole depuis 2014.

1.2 La complémentarité entre les dimensions macro et micro-prudentielles de la supervision :

L'approche macro-prudentielle a pour but de contenir l'émergence de risques systémiques. L'angle d'analyse se situe au niveau du système financier dans son ensemble. Quant à l'approche micro-prudentielle, elle s'intéresse à chaque établissement financier de façon individuelle et vise à limiter le risque de défaillance des institutions. Compte tenu des faiblesses constatées, il est nécessaire que la supervision micro-prudentielle soit renforcée et complétée par une approche macro-prudentielle. Cette dernière vise à prendre en compte l'impact du comportement collectif des établissements et les effets de contagion inhérents aux marchés. Le risque est considéré comme endogène au système. Cependant, l'approche macro-prudentielle ne doit pas se substituer à l'approche micro-prudentielle. Elle doit venir l'appuyer afin d'améliorer la résilience du système financier face aux chocs, qu'ils soient d'une nature endogène ou exogène. La complémentarité des deux approches exige la normalisation du cadre de coopération. Le cadre macro-prudentiel doit être bâti sur des normes micro-prudentielles efficaces aussi bien en termes d'analyses et d'outils qu'en termes d'accès et de collecte de l'information ; tandis que le cadre micro-prudentiel peut bénéficier des analyses, des alertes et des recommandations émanant du cadre macro-prudentiel (Hayet & Mohamed).

La grande crise financière récente démontre que la régulation micro-prudentielle existante pourrait même, du fait de sa pro-cyclicité, amplifier le risque systémique. Les problèmes révélés par la crise poussent non seulement à réformer la régulation micro-prudentielle, mais aussi à introduire des politiques macro-prudentielles.

2.1 Insuffisance de la régulation micro-prudentielle face au risque systémique

Malgré le consensus sur le fait que le système de régulation financière doit se doter de mécanismes effectifs pour détecter le risque systémique et le gérer, il n'existe pas à ce jour de définition ou de mesure universellement acceptées pour le quantifier. Ceci peut être considéré comme le risque qu'un événement ou une succession d'événements, entraînent des déficiences sévères dans le fonctionnement de services financiers essentiels, tel l'octroi de crédits, pouvant se solder par un effondrement de l'ensemble du système financier. Il s'agit d'une situation d'instabilité financière généralisée, au point d'affecter sévèrement la croissance économique et le bien-être social.

La vulnérabilité du système financier vient de sa complexité, de son opacité, de l'interconnexion entre les institutions financières, et du fait que ces dernières créent et emploient une grande variété d'instruments qui leur permettent d'augmenter l'effet de levier, mais les rendent très fragiles face aux chocs.

2.1.1 Les limites de la régulation micro-prudentielle :

Beaucoup d'observateurs considèrent que le système de régulation effectif avant la crise était déficient à cause de son caractère essentiellement micro-prudentiel (Blundell-Wignall et Atkinson 2010). Les régulations imposées par les Accords de Bâle I et II souffrent de nombreuses faiblesses. En particulier (François Barry, 2013)

- Le minimum de fonds propres exigé par ces accords ne pénalise pas la concentration du portefeuille sur certains engagements. De plus, l'approche de Bâle I et II en matière de pondération des risques encourage la concentration des portefeuilles sur les actifs à faible risque (les obligations d'Etat, les crédits hypothécaires et les prêts interbancaires) ainsi que l'utilisation des produits dérivés comme les CDS (*creditdefault swap*) qui permettent de couvrir les risques de défaillance, pour réduire le besoin du capital.
- Utilisant un facteur de risque global unique, le modèle mathématique à la base de l'approche de Bâle I et II ignore la contribution du risque spécifique d'un pays au risque systémique global et les expositions excessives des institutions à certains risques.
- Les Accords de Bâle I et II négligent les risques pris par les institutions financières dans leurs activités de marché, notamment celles de titrisation des crédits en direct ou via des filiales dédiées, et les activités hors-bilan. Les risques de contrepartie dans ces activités interconnectant un nombre important d'institutions financières sont sources de contagion en cas de crise de liquidité.
- La régulation du capital est pro-cyclique, dans la mesure où les risques sont sous-estimés en période d'expansion et surestimés en période de récession, d'autant plus que l'évaluation des actifs est basée sur leur valeur courante de marché. De plus, la mesure du risque est faite à un instant donné et non sur le cycle complet et les politiques de rémunération favorisent une prise de risque excessive dans le court terme sans se soucier des conséquences néfastes des positions ainsi prises sur le cycle complet. Enfin, les banques sont responsables de leur propre évaluation des risques.

Ces problèmes ne pourraient être résolus ni par les autorités de surveillance qui pourraient être complaisantes avec les institutions nationales et/ou incapables de mieux prédire les risques que les institutions soumises à leur surveillance, ni par la discipline des marchés financiers dont l'efficacité informationnelle ne semble pas se vérifier, comme l'atteste la formation de nombreuses bulles spéculatives dans le passé récent.

La critique essentielle formulée envers la régulation micro-prudentielle est qu'elle ne prend pas en compte l'impact, particulièrement indésirable en cas de crise, de l'ajustement des portefeuilles des banques individuelles sur la performance globale du système financier et de l'économie. Lorsqu'un régulateur pousse une banque à restaurer son *ratio du capital*, il est indifférent que cette dernière l'ajuste en acquérant du capital ou en diminuant leurs actifs. Or, en période de crise, une réduction simultanée des actifs de plusieurs institutions pourrait être très néfaste pour la stabilité financière et très nuisible à l'économie.

- **Les politiques macro-prudentielles**

La régulation macro-prudentielle, dont l'objectif constitutif serait d'assurer la stabilité du système financier dans sa globalité, impose aux autorités de régulation d'affiner l'analyse des déterminants du risque systémique et de disposer d'outils innovants et adéquats pour le traiter.

1-1- Les objectifs de la politique macro-prudentielle

L'approche macro-prudentielle vise à limiter le risque de crise financière affectant l'ensemble du système, afin de maîtriser leur coût au niveau macroéconomique. Contrairement à une approche micro-prudentielle qui privilégie l'équilibre partiel et la résistance des institutions financières individuelles, l'approche macro-prudentielle insiste sur l'équilibre général et cherche à assurer une stabilité financière globale.

La finalité d'une politique macro-prudentielle est de prévenir l'apparition d'un risque systémique et de réduire ainsi la probabilité d'occurrence d'une crise financière, ou d'en diminuer l'impact s'il est impossible d'en empêcher la matérialisation. De telles politiques sont complémentaires par rapport aux politiques micro-prudentielles.

Les politiques macro-prudentielles sont définies, outre leur objectif, sur la base de deux autres éléments : 1) leur champ analytique qui est le système financier dans son ensemble, y compris les interactions entre les sphères financière et réelle de l'économie ; 2) les instruments de leurs actions et leur utilisation. Selon les analyses que l'on fait du système financier dans son ensemble, les instruments de politiques macro-prudentielles peuvent être très différents. La limite des connaissances sur le système financier implique une capacité réduite des autorités de régulation à développer des outils efficaces, d'autant plus que l'objet des régulations et des surveillances financières, c-à-d les institutions et les opérateurs, réagissent à celles-ci en modifiant leur comportement.

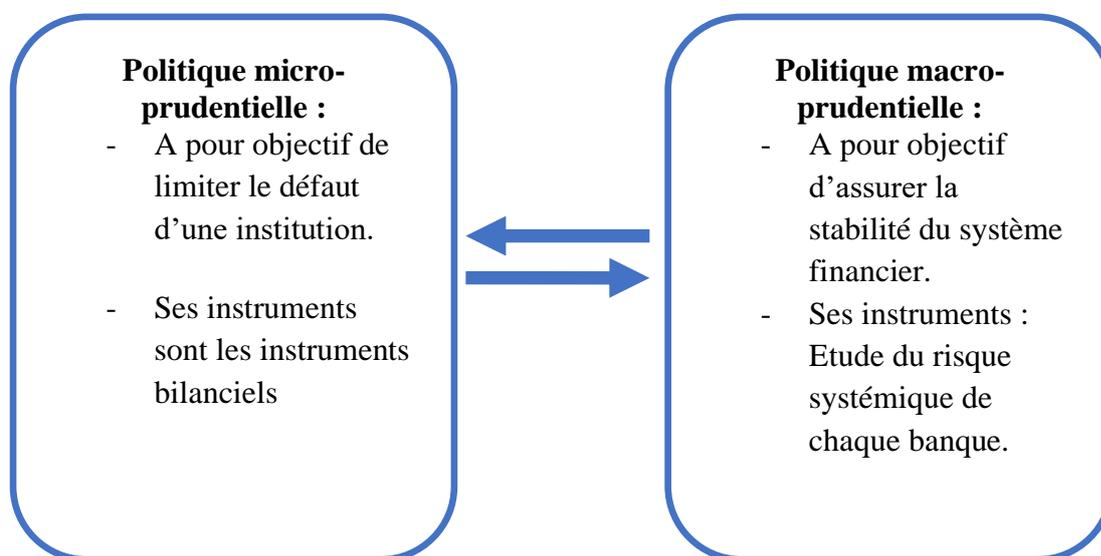
1-2- Caractéristiques des outils standards des politiques macro-prudentielles :

Il n'est pas toujours aisé de distinguer les politiques micro- et macro-prudentielles car d'une part, certains outils peuvent être interprétés comme des instruments destinés à la fois aux politiques micro- et macro-prudentielle, et d'autre part, nombreuses sont les mesures qui revêtent une apparence macro-prudentielle, sans pour autant cibler clairement la stabilité du système financier dans son ensemble.

Les instruments macro-prudentiels cherchent à combiner l'effet des deux dimensions du risque systémique. Pour en maximiser l'efficacité, ils doivent s'adapter aux deux phases de son développement. Lors de la phase d'accumulation, les outils préventifs se doivent d'accroître la résistance du système financier - par la création de coussins de fonds propres contra-cycliques (*capital buffers*) -, et de maîtriser l'amplitude des cycles financiers - par l'introduction des mesures modérant l'offre de crédits, le respect de plafonds sur les ratios de la dette sur le revenu (*debt-to-income ratio*) ou du prêt sur la valeur des actifs (*loan-to-value ratio*), de limites sur les décalages de liquidité (*liquiditymismatch*), etc. Dans la phase de matérialisation, il est essentiel de tempérer, via, entre autre, la communication, les éléments d'instabilité financière et de limiter les ajustements de panique suite aux révisions des différents agents. Tous les outils ne s'utilisent pas de la même façon, dans les mêmes conditions, et pour les mêmes types de risques. Il est ainsi important d'éviter une approche qui consiste à utiliser un seul type d'instrument pour résoudre toute sorte de risque systémique.

Les différents outils susmentionnés peuvent sembler à priori micro-prudentiels, du fait que l'on a l'impression de traiter chacune des banques au cas par cas (*c-à-d* au niveau micro). Toutefois, nous les interprétons bel et bien comme des outils macro-prudentiels, dans le sens où leur finalité est clairement de limiter le risque systémique et la pro-cyclicité. A notre avis, il convient de considérer un outil comme macro-prudentiel dès l'instant qu'il permet de réduire la probabilité de formation d'un risque financier systémique. En particulier, pour des outils qui traiteraient de l'interdépendance entre les banques, de l'uniformité des portefeuilles ou du fonctionnement du système bancaire parallèle, le terme 'macro-prudentiel' prendrait tout son sens, sans aucune ambiguïté, de par la nature des problèmes évoqués et du fait que l'on perçoive clairement leur allure globale et systémique (Borio, 2009, pp. 35-45).

Figure N° 1: La complémentarité entre Politiques micro et macro prudentielle



Source : Adapté de ce qui précède

2- Pourquoi le Bâle III ?

Compte tenu de l'ampleur et de la rapidité avec laquelle la crise financière s'est propagée à travers le monde et du caractère par nature imprévisible des crises, il est apparu essentiel que tous les pays renforcent la capacité de résistance de leur secteur bancaire. C'est l'objet des accords de Bâle III adoptés par le Comité le 12 septembre 2010 et avalisés par les chefs d'État et de gouvernement lors de la réunion du G20 à Séoul, les 11 et 12 novembre 2010. Ces accords instaurent plusieurs mesures visant à réformer en profondeur le dispositif prudentiel international.

Ils tirent les conséquences des insuffisances de la réglementation Bâle II et imposent un renforcement des normes en matière de solvabilité et de liquidité bancaires. Les accords de Bâle III renforcent les exigences de fonds propres des banques. En particulier, la composition du noyau dur des fonds propres de base est définie plus strictement. En effet, la réglementation Bâle III exige que certains éléments qui n'étaient pas déduits du noyau dur des fonds propres le soient désormais, comme : le goodwill, les participations détenues dans des banques ou des assurances et les impôts différés.

Le goodwill (ou l'écart d'acquisition ou la survaleur) reflète la valeur des actifs intangibles comme le nom de la marque. Le goodwill et les autres actifs incorporels doivent être déduits des actions ordinaires et assimilées, y compris toute survaleur incluse dans l'évaluation de participations significative aux fonds propres des banques, sociétés d'assurance et autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire. L'impôt différé actif (DTA, DifferedTaxAssets), qui dépend de la rentabilité future de la banque, est à déduire du calcul des actions ordinaires et assimilées. L'investissement dans d'autres entités financières : toutes les actions que détient la banque soit directement, soit indirectement, ainsi que toute action que la banque pourrait être contractuellement obligée d'acheter seront déduites des actions ordinaires et assimilées.

Par ailleurs, les conditions d'admission des titres hybrides émis par les banques dans les « autres fonds propres de base » sont renforcées, notamment parce qu'il est désormais exigé que ces titres soient perpétuels, c'est à dire sans échéance de remboursement, et que la banque émettrice garde la possibilité d'annuler le paiement des dividendes. En outre, les fonds propres « Tier 3 » destinés à couvrir les risques de marché sous la réglementation Bâle II sont supprimés (Le renforcement de la solvabilité des banques, 2018).

2-1- La réforme Bâle III

2-1-1 : l'augmentation du niveau et de la qualité des fonds propres :

L'exigence minimale de fonds propres réglementaires (Tier 1 et Tier 2) en regard des risques pondérés reste inchangée et égale à 8 %. Toutefois, la structure et la composition de cette exigence sont modifiées. Les fonds propres Tier 1 sont portés à 6 %, contre 4 % sous Bâle II. Ils se composent du ratio minimal de fonds propres durs (CoreTier 1), qui passe de 2 % à 4,5 %, ainsi que du ratio de fonds propres « assimilés » à Tier 1, à hauteur de 1,5 %. Les fonds propres réglementaires Tier 2 passent eux de 4 % sous Bâle II à seulement 2 % sous Bâle III. L'accent est donc clairement mis sur la qualité des fonds propres (fonds propres « durs »).

En outre, un coussin de conservation est instauré. Il est fixé à 2,5 %. Il est constitué de fonds propres « durs » (CoreTier1) également. Il a pour objectif d'éviter l'érosion des fonds propres des banques : en cas de besoin, les banques puisent dans ce coussin, ce qui protège le niveau des fonds propres réglementaires.

Bâle III impose également au secteur bancaire la constitution de trois autres coussins de fonds propres qui sont destinés à renforcer la résilience des établissements bancaires. Les banques doivent ainsi disposer d'un **coussin contra-cyclique**, une sorte de « matelas de sécurité » qu'elles alimenteront en phase d'expansion économique, et dans lequel elles pourront à l'inverse puiser en cas de récession. Bien que son niveau soit délimité dans une fourchette allant de 1 à 2,5 %, l'alimentation de ce coussin est laissée à l'appréciation des régulateurs nationaux.

Tableau N°1: Synthèse des exigences du Bale III en %

En % des actifs pondérés du risque	Coretier 1	Tier 1 supplémentaire	Tier 2	Total fonds propres
Minimum	4.5	1	2	8
Coussin de sécurité	2.5	-	-	2.5
Total minimum	7	1.5	2	10.5
Coussin contra-cyclique	-	0 à 2.5	-	0 à 2.5
Coussin risque systémique	-	0 à 5	-	0 à 5
Total	7	1.5 à 9	2	10.5 à 18

Source : Le renforcement de la solvabilité des banques, disponible sur le site :

<https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/marches-financiers/acteurs-de-la-finance/comite-de-bale/bale-iii/le-renforcement-de-la-solvabilite-des-banques/> (Consulté le 07/08/2018)

2-1-2 Un nouveau dispositif de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité :

Durant la crise qui s'est déclenchée en 2007, de nombreuses banques quoique dotées d'un niveau de fonds propres adéquat se sont heurtées à des difficultés de liquidité parce qu'elles n'ont pas géré le risque de liquidité de façon prudente.

En 2008, le comité de Bâle a émis des recommandations sur la gestion et le suivi du risque de liquidité qui devraient contribuer à promouvoir une meilleure gestion des risques dans ce domaine. A cet effet, le comité a mis au point deux ratios de liquidité, le premier est le ratio de liquidité à court terme (LCR- LiquidityCoverage Ratio) qui a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque en veillant à ce que celle-ci dispose suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour surmonter une grave crise de liquidité qui durerait un mois. Le second est le ratio de liquidité à long terme (NSFR- Net Stable Funding Ratio) sur une période d'une année, a été conçu pour fournir une structure viable des échéances des actifs et des passifs. L'objectif est de promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des indicateurs supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités au moyen de sources structurellement plus stables.

2-1-3 le ratio de levier :

Une caractéristique fondamentale de la crise a été l'accumulation dans le système bancaire d'un effet levier excessif au bilan et au hors bilan. Hors de nombreuses banques ont accumulé un effet de levier excessif tout en présentant de solides ratios de fonds propres fondés sur les risques. Au plus fort de la crise, le secteur bancaire a été contraint par le marché pour réduire son effet de levier de façon qui a accentué les pressions boursières sur les actifs, amplifiant encore la réaction en chaîne entre pertes, baisse des fonds propres des banques et contraction de l'offre de crédit. Le ratio de l'effet levier est le rapport entre les fonds propres et le total des expositions de bilan et de hors bilan qui doit être supérieur ou égale à 3% (une moyenne mensuelle sur le trimestre).

3- Application des règles prudentielles par les banques algériennes :

Dans ce qui va suivre nous allons étudier l'application des règles prudentielles et leur impact sur le système bancaire algérien.

3-1- Les caractéristiques du système bancaire algérien :

Le système bancaire algérien présente des caractéristiques uniques. L'une des plus importantes est le monopole qu'exerce le système bancaire sur le financement de l'économie

nationale. En effet, les banques financent l'économie à hauteur de 99%. Le marché financier, quant à lui, ne participe qu'à hauteur de 1%, soit un taux très faible. Plusieurs facteurs expliquent cette situation, notamment l'absence de culture entrepreneuriale orientée vers les marchés financiers, la nature des entreprises créées EURL et SARL qui ne peuvent être cotées en bourse... En 2016, le système bancaire demeure toujours constitué de vingt-neuf (29) banques et établissements financiers.

La nature du système bancaire algérien, le rend moins exposé aux risques auxquels sont exposées les banques internationales.

3-2- L'organisation du contrôle macro-prudentiel

La stabilité du système bancaire est la principale préoccupation de l'autorité de contrôle. C'est dans ce cadre de surveillance générale que des analyses macro-prudentielles sont effectuées au niveau des services de l'inspection générale de la Banque d'Algérie. Le contrôle macro-prudentiel repose sur deux éléments essentiels :

- L'élaboration trimestrielle des indicateurs de solidité financière du système suivant la méthodologie du FMI (FMI, 2006), et des actions d'analyse portant sur les évolutions des situations financières des banques et des établissements financiers afin d'identifier et de circonscrire les risques
- La réalisation semestrielle des stress testing. Les tests de résistance bancaire ont été initiés en 2007 avec l'assistance de l'équipe technique du FMI. L'objectif fixé est de pratiquer ces tests d'une manière permanente et dans les meilleurs délais, afin d'identifier les vulnérabilités du secteur bancaire et d'estimer l'impact des chocs extrêmes mais possibles sur la solvabilité et la liquidité des banques et des établissements financiers. En 2012, un nouveau projet en partenariat avec la Banque Mondiale qui porte sur un modèle de stress testing intégré et dynamique a été mis en place pour renforcer la capacité d'analyse (rapport Banque d'Algérie 2016), de détection des vulnérabilités systémiques et de surveillance macro-prudentielle.

Au dernier trimestre 2014, la politique macro-prudentielle a été renforcée par le déploiement de trois nouveaux textes réglementaires en 2014, portant ratios de solvabilité, grands risques et participations, et classement et provisionnement des créances et engagements par signature.

Dans le cadre de cette nouvelle réglementation, le ratio de solvabilité minimum par rapport au "tier one" est fixé à 9,5%, soit un ratio supérieur au ratio minimum recommandé par le Comité de Bâle, alors que le ratio de solvabilité minimum par rapport aux fonds propres réglementaires a été fixé à 12%.

3-3- La stabilité du système bancaire algérien :

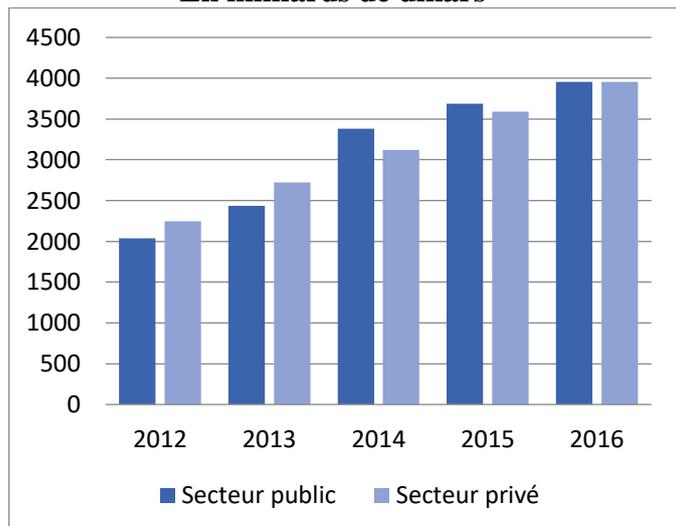
Afin d'étudier la stabilité et la solidité du système bancaire algérien, nous ferons appel à certains indicateurs, issus principalement de la Banque Centrale Algérienne, mais aussi du rapport du Fonds Monétaire International.

- **Financement de l'économie**

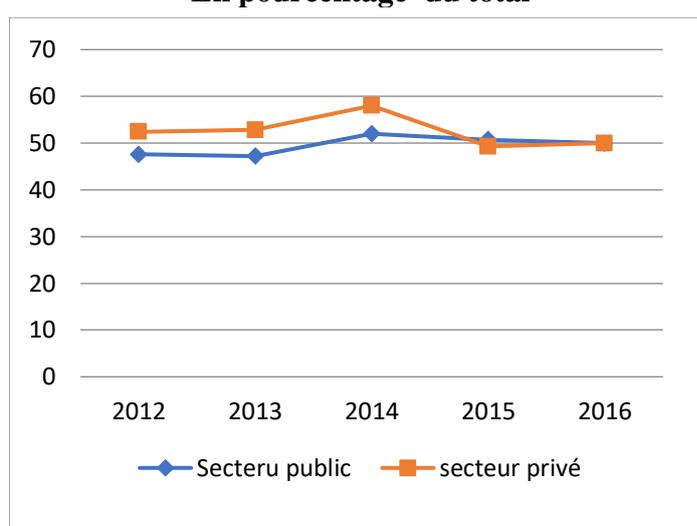
Comme le montre la figure 2, les crédits octroyés à l'économie sont en constante augmentation pour les deux secteurs respectifs, le secteur privé et public. Depuis 2012, les prêts accordés au secteur privé dépassaient ceux accordés au secteur public avant de s'égaliser en 2016.

Figure N°2: Répartition des crédits à l'économie par secteur

En milliards de dinars



En pourcentage du total



Source : Rapport de la Banque Centrale 2016

Le financement de l'économie algérienne évolue au même rythme pour les deux secteurs privé et public.

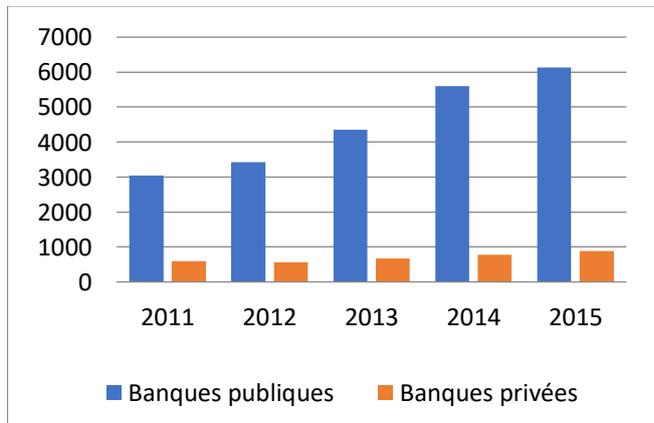
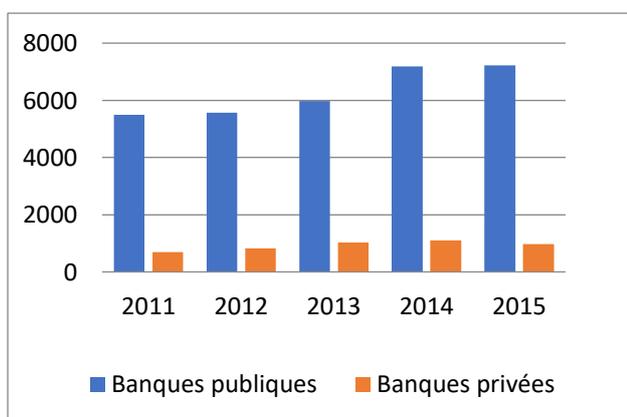
- **Dépôts et crédits octroyés par les banques publiques et privées**

La figure 3 nous illustre les crédits et les dépôts de la clientèle non financière au sein des banques publiques et des banques privées. Comme nous pouvons le remarquer, les clients ont une préférence incontestable pour les institutions financière publiques, qui sont jugées plus sûr par les algériens Les dépôts au sein des banques publiques ont connu une augmentation depuis 2011. Par contre les dépôts au sein des banques privées restent toujours stables.

Concernant les crédits accordés par les banques publiques, ils sont largement plus importants que les crédits octroyés par les banques privées. Nous remarquons aussi, que les dépôts restent plus importants que les crédits distribués. Les banques ont tendance à être toujours réticentes, lorsqu'il s'agit d'octroi de crédits.

Figure N°3: Dépôts de la clientèle non financière

Crédit de la clientèle non financière (Mds DZ)



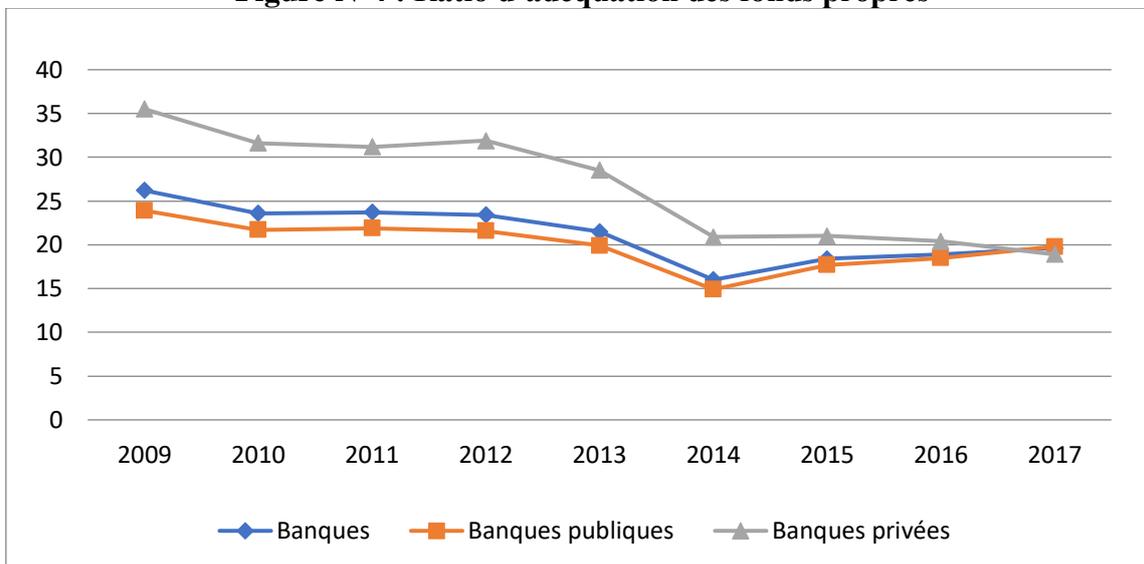
Source : Banque Centrale d'Algérie

- **Indicateurs de solidité financière:**
 - a. **l'adéquation des fonds propres :**

Une évaluation des indicateurs de solidité financière datant de 2009 à 2017, montre que la solidité du secteur bancaire algérien est relativement préservée en dépit de la phase ascendante du cycle de crédits. Les figures 4 et 5 confirment ceci. Nous remarquons que le ratio de solvabilité minimum par rapport aux fonds propres réglementaires dépasse les 12%. Par conséquent, les fonds propres sont en adéquations avec les recommandations des accords de Bâle. Même constat pour les fonds propres de base dit tier 1 qui dépassent le seuil requis de 9.5 %. Nous remarquons aussi que les banques privées sont plus prudentes, car elles ont tendances à augmenter leur fonds propres minimum garantie, néanmoins, nous constatons qu'en 2017, le ratio de solvabilité se rapproche voir identique à celui des banques publiques.

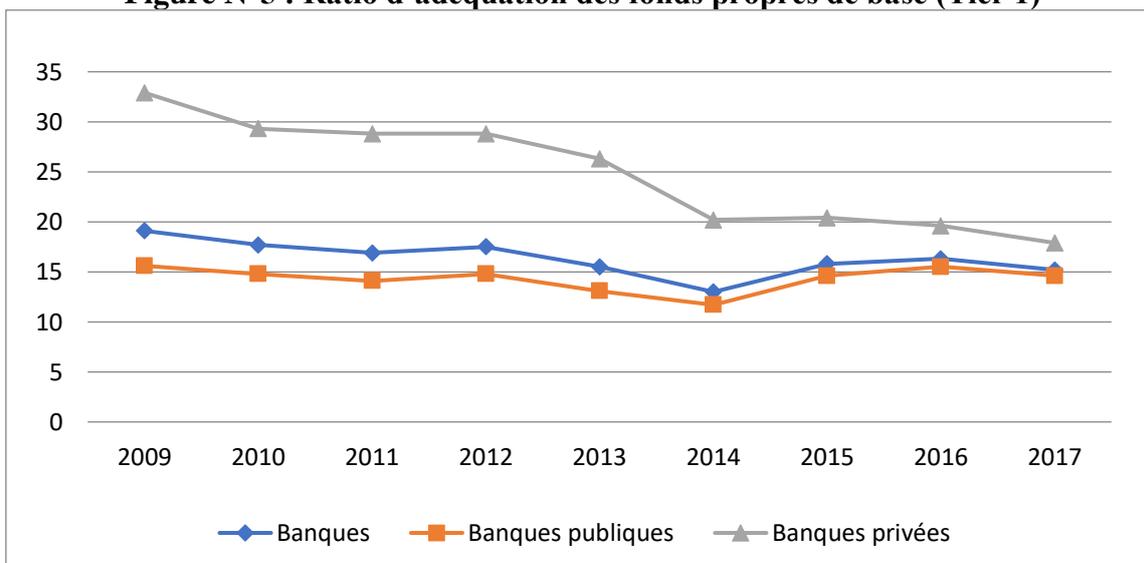
En outre, la rentabilité des fonds propres s'est consolidée en 2015 à 20% de même que le rendement des actifs (2%).

Figure N°4 : Ratio d'adéquation des fonds propres



Source : Adapté du rapport du FMI sur la stabilité économique de l'Algérie, Juin 2018.

Figure N°5 : Ratio d'adéquation des fonds propres de base (Tier 1)

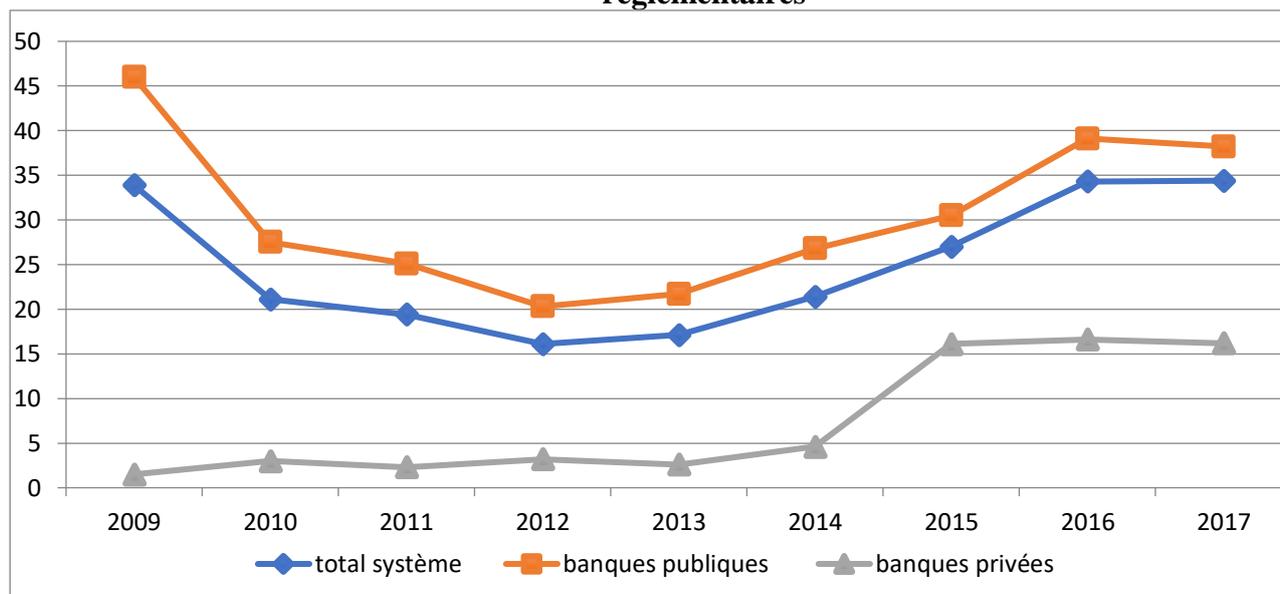


Source : Adapté du rapport du FMI sur la stabilité économique de l'Algérie, Juin 2018.

b. la qualité des actifs :

Concernant l'évolution de la qualité des actifs, on dénote une baisse des créances classées par rapports aux fonds propres réglementaires entre 2009 et 2013 passant de 39,9% à 17,1% (figure 6), plus importantes dans les banques publiques que dans les banques privées suite au dispositif de rééchelonnement des créances classées. Par ailleurs, on observe une détérioration dans la qualité des actifs à partir de 2014 avec la hausse du niveau des créances classées par rapport aux fonds propres réglementaires ceci est dû en partie aux retards de paiement de l'Etat à ses fournisseurs (rapport FMI juin 2018).

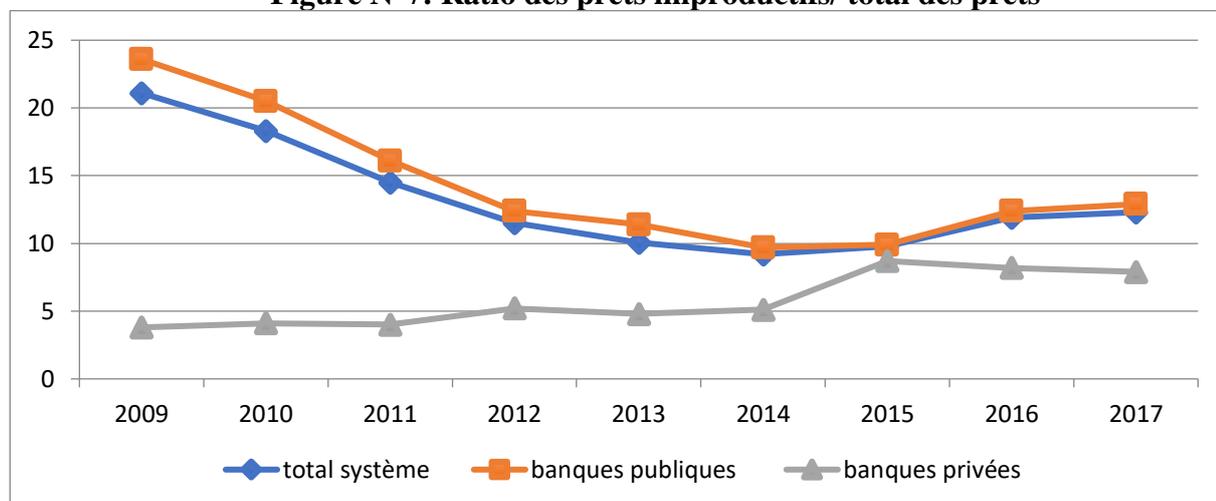
Figure N°6: Ratio des prêts improductifs nets de provisions/ Fonds propres réglementaires



Source : Adapté du rapport du FMI sur la stabilité économique de l'Algérie, Juin 2018.

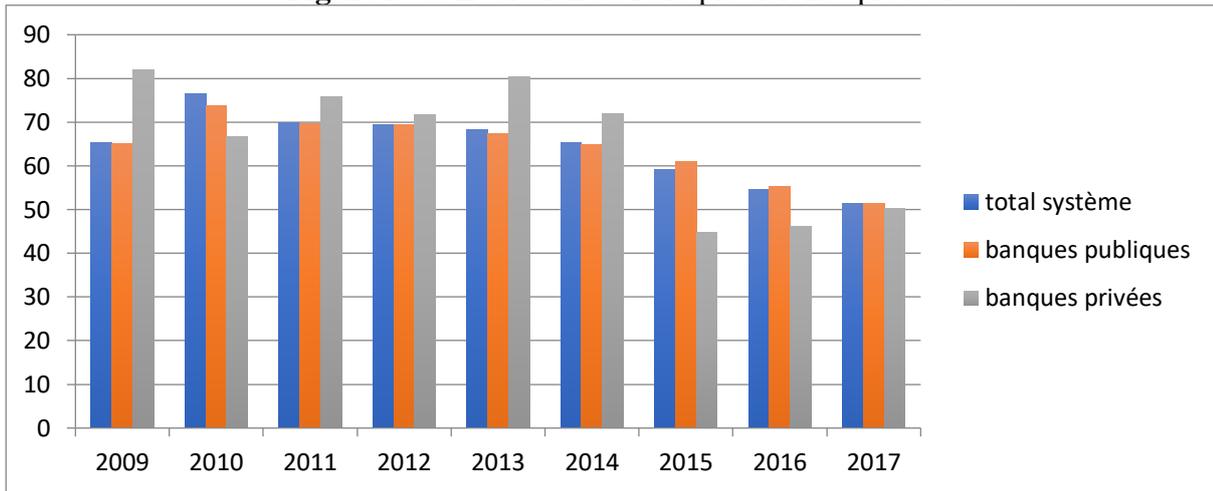
Le ratio de prêts improductifs bruts par rapport au total des prêts a augmenté de 9,2 % à 12,3 % (figure 7), en partie du fait des retards de paiement de l'État à ses fournisseurs (rapport FMI 2018). Toutefois, on dénote un effort considérable de provisionnement des créances classées (figure 8) durant toute la période observée ce qui permettra de faire face au risque de crédit.

Figure N°7: Ratio des prêts improductifs/ total des prêts



Source : Adapté du rapport du FMI sur la stabilité économique de l'Algérie, Juin 2018.

Figure N°8: Evolution du ratio provisions / prêts classés

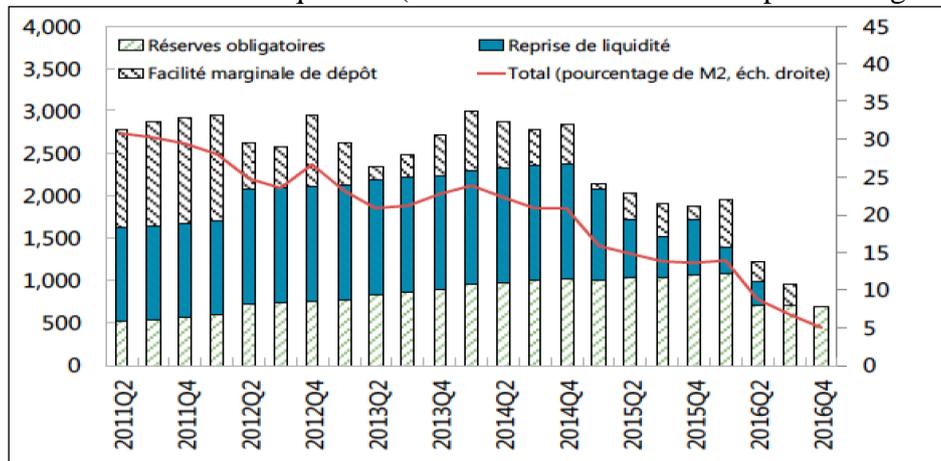


Source: Adapté du rapport du FMI sur la stabilité économique de l'Algérie, Juin 2018

c. le risque de liquidité:

La baisse des cours du pétrole a contribué à une forte réduction des réserves excédentaires des banques auprès de la Banque centrale (rapport FMI juin 2018). Plusieurs banques ont ainsi fait appel au financement auprès de la Banque d'Algérie, les prêts interbancaires ont repris et les taux d'intérêt ont augmenté. Dans un contexte de resserrement des liquidités bancaires, la croissance du crédit à l'économie a ralenti, mais est toutefois restée solide à 9,8 % en 2016. Cette situation, conjuguée aux tirages réalisés par les autorités sur le Fonds de régulation des recettes, a contribué à compenser la baisse des avoirs extérieurs nets, de sorte que la monnaie au sens large a augmentée de 1,8 %.

Figure N°9: Gestion des liquidités (en milliards de dinars et en pourcentage de M2)



Source: rapport du FMI au titre des consultations de l'article IV en 2017, page 8.

Un autre indicateur à prendre en compte est le ratio de liquidité qui semble tout aussi important. Les accords de Bâle 3 ont mis l'accent sur l'importance de préserver une liquidité appréciable au niveau des institutions financières, pour couvrir le risque de liquidité qui pourrait menacer leur survie. Nous remarquons que la liquidité au niveau des banques en Algérie reste très appréciable. Mais en termes d'évolution, nous constatons une baisse notable de la période allant de 2009 à 2017. Cette baisse concerne les banques publiques autant que les banques privées. Ce constat est dû à la baisse des prix des hydrocarbures depuis 2014. Devant cette montée du risque de liquidité, la banque d'Algérie devrait renforcer le cadre macro-prudentiel et exercer des tests de résistance des banques

aux risques de liquidité et de solvabilité plus fréquents afin de mieux gérer le risque de liquidité et d'éviter la survenance d'une crise systémique dans le système bancaire.

Tableau N°2: Ratio actifs liquides/ total des actifs

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ratio actifs liquides/total des actifs	51.8	53	50.2	45.9	40.9	38	27.2	23.5	23.7
Banques publiques	52.8	54.2	51.1	45.1	39.1	37	25.9	22.6	22.1
Banques privées	44.7	43.7	43.2	50.9	46.4	44	35.9	29.1	33.1

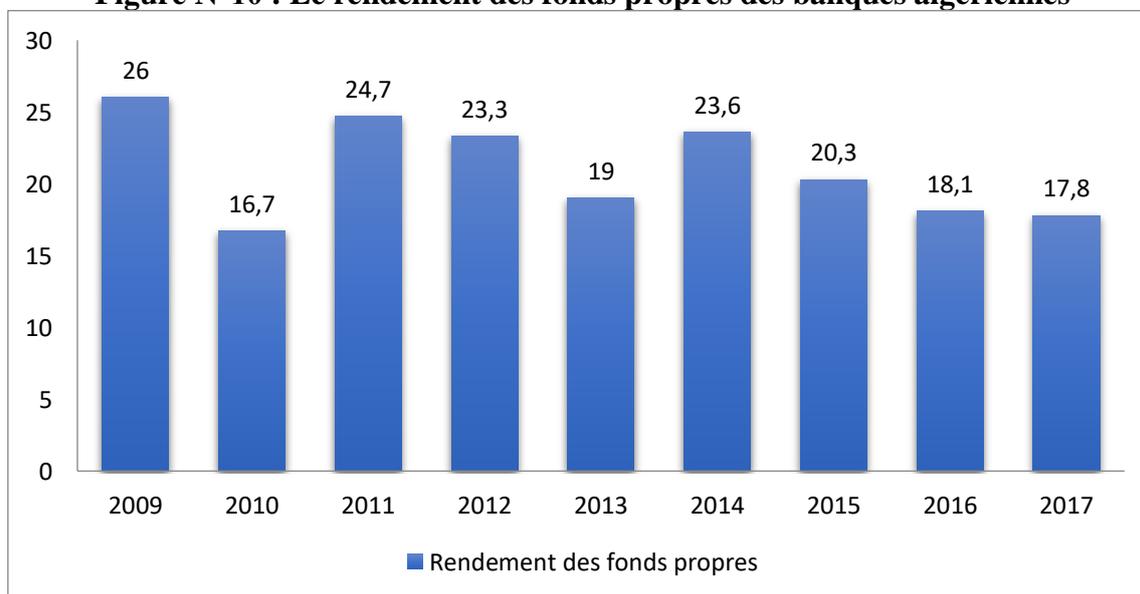
Source : Adapté du rapport du FMI sur la stabilité économique de l'Algérie, Juin 2018

La Banque d'Algérie renforcera davantage ses capacités en matière de conduite de la politique macro prudentielle. A cet effet, le rôle du Comité de stabilité financière sera renforcé à court terme notamment en ce qui concerne l'évaluation périodique de la solidité financière et des tests de résistance (stress testing).

d. les indicateurs de rentabilité:

En effet, une bonne rentabilité des fonds propres permet de consolider la solvabilité et la solidité des banques. Les bénéfices réalisés par les banques algériennes leur ont permis de renforcer leur solvabilité et, par conséquent, de respecter le ratio de solvabilité édicté par les autorités monétaires algériennes. Le respect du ratio de solvabilité des banques algériennes permet non seulement le renforcement des Fonds Propres de Base (FPB) par l'augmentation du niveau du capital minimum mais également le renforcement des Fonds Propres Réglementaires (FPR) par incorporation d'une partie de ces bénéfices.

Figure N°10 : Le rendement des fonds propres des banques algériennes



Source : Adapté du rapport du FMI sur la stabilité économique de l'Algérie, Juin 2018.

En effet, l'amélioration de la situation financière des banques algériennes, aussi bien publiques que privées, et le renforcement de leurs Fonds Propres ont permis à ces institutions d'avoir des niveaux de Fonds Propres au-delà du minimum réglementaire exigé par le règlement de la Banque d'Algérie. Néanmoins, nous notons une baisse des rendements des fonds propres au niveau des banques en 2017.

Le système bancaire algérien reste dominé par les banques publiques qui représentent 87 % du total des prêts à l'économie en fin 2017. À ce jour, le choc des prix du pétrole n'a eu qu'un effet modéré

sur la stabilité du secteur bancaire, mais les risques sur la stabilité financière s'intensifient du fait de la montée du risque de liquidité dans le système bancaire, de taux d'intérêt et de crédit.

À cet effet, un large exercice de stress testing a été conduit au quatrième trimestre 2015 pour évaluer le degré de résilience du secteur bancaire face aux développements économiques récents. Par ailleurs, l'utilisation soutenue des instruments macro prudentiels dans un contexte de chute des prix de pétrole qui a affecté la position financière de l'Algérie, permettra d'appuyer la conduite de la politique monétaire. Ainsi, la nouvelle approche de supervision macro prudentielle mettra davantage l'accent sur le processus d'allocation des crédits par les banques afin d'endiguer la réapparition de risques concentrés et la hausse des créances non performantes.

Les établissements bancaires Algériens se sentent pour le moment moins concernés par les règles Bâle III compte tenu de leur faible taille, de la nature de leurs activités, tournées essentiellement vers le marché local, et de leur faible exposition aux risques de marché. En effet, les banques Algériennes restent relativement loin des activités de marché et ne sont pas (encore) comparables à des établissements à taille critique (les « toobig to fail »), l'un des problèmes majeurs traités par le régulateur bâlois dans le cadre de la nouvelle réforme Bâle III. De surcroît, la priorité du moment pour l'Algérie reste la mise en œuvre des accords Bâle II, qui constitue un levier important pour l'assainissement et la modernisation de l'industrie bancaire Algérienne. Néanmoins, les banques Algériennes pourront bénéficier du retour d'expérience cumulé par les grandes banques internationales sur la mise en œuvre de Bâle II et sur les leçons à tirer suite à la dernière crise financière pour assurer une meilleure application des règles prudentielles (Hayet ABBAD, 2018).

On pourra ainsi imaginer une mise en place « améliorée » de Bâle II tenant compte de certains ajustements déjà préconisés dans Bâle III (par exemple le renforcement des exigences en capital « numérateur »), permettant en conséquence de combler le retard pris dans la mise en œuvre de la réglementation bâloise.

4. Conclusion :

A travers les lignes de cet article nous avons essayé de mettre en relief, l'importance de mise en place d'une politique macro-prudentiel pour garantir une stabilité du système financier et bancaire. Nous avons ensuite étudié l'application de ces règles émanant des accords de Bale III en Algérie.

Nous avons constaté, que les banques algériennes sont relativement solides et stables, et que les ratios de solvabilité et de solidité sont bel et bien respectés. Néanmoins, il est utile de préciser que l'application n'est pas encore généralisée. Les établissements bancaires Algériens se sentent moins concernés par les règles Bâle III compte tenu de leur faible taille, de la nature de leurs activités, tournées essentiellement vers le marché local, et de leur faible exposition aux risques de marché.

En effet, les caractéristiques du système financier algérien, rend les banques moins exposés aux risque de marché, de contagion ou systémique. L'économie algérienne à tendance à s'appuyer sur les banques pour se financer. L'implication des marchés financiers dans le financement de l'économie reste pour le moment très marginale.

5. Liste Bibliographique:

1. Berhane, K. (2018). *The Role of Financial Development and Institutional Quality in Economic Growth in Africa in the Era of Globalization*. Palgrave Macmillan, Cham.
2. L'impact des réformes financières. (2017, avril). *Revue de la stabilité financières*, n°21, 15.
3. *Le renforcement de la solvabilité des banques*. (2018, 08 07). Récupéré sur disponible sur le site: <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/marches-financiers/acteurs-de-la-finance/comite-de-bale/bale-iii/le-renforcement-de-la-solvabilite-des-banques>
4. Borio, C. (2009). L'approche macroprudentielle appliquée à la régulation et à la surveillance financières. *Revue de la stabilité financière*(N° 13), 35-46.
5. FMI. (2006). *Financial Soundness Indicators, compilation guide* .

6. François Barry, M. (2013). La dimension macro-prudentielle de la régulation financière introduite par Bâle III. (n°28).
7. Hayet ABBAD, M. A. (2018, 08 08). *Réglementation prudentielle, stabilité financière et développement économique en Algérie*. Récupéré sur http://jaga.afrique-gouvernance.net/_docs/abbad_hayet.pdf.
8. Hayet, A., & Mohamed , A. (s.d.). Réglementation prudentielle, stabilité financière et développement économique en Algérie.